

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE**  
**2022**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2022\_106**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION ACCUEIL  
DES VILLES FRANCAISES**

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Bernard BOUCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Christelle HANNEBELLE à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Sandrine COMBASTEIL à Eric DUMOULIN, Maël SINEGRE à Véronique FABIEN-SOULE, José TOMAS à Pierre GUILLET

**Secrétaire :**

Véronique LIGNIER

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement de programmes de loisirs et culturels en direction de la population catovienne, la Commune de Chatou entend soutenir la pratique de ces activités mises en place sur son territoire.

L'Association « Accueil des Villes Françaises » a pour objectif de mettre à disposition de ses adhérents des activités culturelles et de loisirs. Elle participe en collaboration avec la Commune de Chatou à l'accueil des nouveaux catoviens sur le territoire.

La Commune de Chatou entend mettre certains équipements dont elle est propriétaire, à la disposition de l'Association pour soutenir la réalisation de ses objectifs.

La convention en annexe concerne la mise à disposition du rez-de-chaussée du local sis rue des 17 à Chatou, elle est consentie à titre gracieux, pour une durée de 1 an, tacitement reconductible deux fois.

## **DELIBERATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 15 juin 2022,

Considérant que dans le cadre de sa politique de soutien et de développement de programmes éducatifs, culturels et de loisirs en direction de la population catovienne, la Commune de Chatou entend soutenir la pratique d'activités de loisirs et culturelles mises en place sur son territoire,

Considérant que l'association Accueil des Villes Françaises, de par ses activités envers la population, contribue à cet enrichissement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition d'un local de la Commune,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

### **A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 26/09/2022